

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Tel. .... E-mail .....@.....

 J'autorise l'association à utiliser mon adresse mail à des fins de communication.**MODELAGE ADULTES** Mardi 14h. / 17h.       Mardi 18h. / 21h.**PAIEMENT** Adhésion à l'association / Cotisation annuelle..... 30 €*La cotisation est payable en début de session.* Cours de modelage adultes / Tarif annuel ..... 540 €*Le tarif inclus les cours, l'accompagnement personnalisé, le soutien technique, la fourniture de la terre et le prêt du matériel de travail, le suivi du séchage et la cuisson de la pièce. Le paiement annuel peut faire l'objet d'encaissements au mois ou au trimestre.***ARTS PLASTIQUES ENFANTS**

Nom &amp; Prénom de l'enfant.....

 Mercredi 14h. / 16h.**PAIEMENT** Adhésion à l'association / Cotisation annuelle.....30 €*La cotisation est payable en début de session.* Cours d'arts plastiques enfants / Tarif annuel .....360 €*Le tarif inclus la totalité des fournitures.**Le paiement annuel peut faire l'objet d'encaissements au mois ou au trimestre.*

Ci-joint le règlement de la cotisation annuelle d'adhésion à l'ass. Artediem (30€) et la somme de .....€ sous forme de ..... chèque(s) de ..... €

 Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association Artediem et m'engage à le respecter.

Fait le.....

Signature**RÈGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION**

L'association ARTEDIEM organise des ateliers d'arts plastiques et de modelage, au Palais de Congrès de Perpignan (66). Les ateliers sont animés par Chantal Tomas, artiste plasticienne, sculpteur.

Les cours ont lieu dans un esprit de liberté et de respect de la personnalité de chacun. L'apprentissage de la technique se découvre au cours de la pratique. Le choix de la technique ou du style est libre.

Des cours purement théoriques sont donnés, lorsque les participants le souhaitent. Sauf cas particulier, le matériel de base est fourni.

**ATELIERS ENFANTS**

Initiation aux arts plastiques.

De septembre à juin 30 séances de 2h. de cours hebdomadaires le mercredi de 14h. à 16h.

Ce cours s'adresse aux enfants à partir de 6 ans. La participation maximale par atelier est de 10 enfants. Les séances ont pour but de faire découvrir à l'enfant sa créativité en lui présentant des outils et des techniques diverses et variées : modelage, peinture, dessin, collage...

**ATELIERS ADULTES**

Modelage.

De septembre à juin 30 séances de 3h. de cours hebdomadaires le mardi de 14h. à 17h. et de 18h. à 21h.

Les cours sont ouverts aux débutant(e)s et confirmé(e)s. La participation maximale par atelier est de 10 personnes. Un accompagnement technique et personnel pour réaliser une sculpture en fonction du niveau de chacun. Conseils artistiques et démonstrations techniques.

**FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL**

- L'atelier est sous la responsabilité de l'animateur qui veillera à sa bonne tenue et à l'application du présent règlement intérieur.

- L'atelier est normalement fermé pendant les jours fériés et les vacances scolaires, ainsi que lors de la fermeture du Palais lors de certains congrès. Les adhérents en sont informés à l'avance.
- L'adhérent doit s'acquitter de sa cotisation annuelle d'adhésion à l'association en début de session. Les cours sont fixés par un calendrier remis en début d'année. Le règlement de l'intégralité de la participation est payable dès la deuxième séance et reste acquis à l'association. La participation peut s'effectuer en plusieurs échéances (trimestrielles / mensuelles).
- Les séances ne sont ni remplacées ni remboursées en cas d'absence de l'adhérent. Les séances seront remplacées ou remboursées en cas d'absence de l'animateur.
- L'adhérent peut bénéficier de séances supplémentaires au tarif association en accord avec l'animateur.
- Les adhérents sont tenus de garder l'atelier propre et rangé, et doivent s'arrêter 10 à 15 min. avant la fin de la séance afin de procéder au rangement et nettoyage de leur emplacement.
- Les travaux commencés en atelier doivent être terminés à l'atelier.
- La copie des œuvres d'art est interdite à des fins commerciales et engage la responsabilité des contrevenants.
- Pour le respect de chacun, il est demandé de modérer les échanges verbaux.
- Les adhérents doivent informer l'animateur en cas d'absence ponctuelle afin que celui-ci puisse en tenir compte dans le suivi des cours.
- Afin de pouvoir réellement apprécier les cours, il est demandé aux adhérents de s'engager pour un trimestre minimum. La première séance n'est pas payante dans le cas où l'adhérent ne souhaite pas continuer après celle-ci.